



CPAS
VIRTON

AVIS DE RECRUTEMENT

ASSISTANT SOCIAL - TUTEUR ENERGIE (H/F/X)

Le Centre public d'action sociale de Virton recrute en urgence un assistant social (H/F/X) pour le service tuteur énergie à raison d'un temps plein sous contrat à durée déterminée de 6 mois, en vue d'un CDI afin de satisfaire aux besoins actuels du service.

Les candidatures munies des pièces requises (**C.V., copie du diplôme, copie de la carte d'identité, extrait du casier judiciaire, copie du permis de conduire**) seront transmises à M. le Président du CPAS de Virton (2, rue des Combattants à 6760 Virton) par recommandé ou déposées au CPAS contre accusé de réception ou transmises par courriel au service RH (rh@cpas-virton.be).

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Être ressortissant(e) ou non de l'Union européenne (pour les ressortissant(e)s hors EU, être en possession d'un permis de travail) dans les conditions générales d'accès à l'emploi pour l'ensemble des membres du personnel du CPAS et de la MR-MRS « l'Amitié » ;
- Avoir une connaissance du français jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé(e) de 18 ans au moins, aucune limite d'âge maximale n'est requise en matière de recrutement de personne sauf lorsqu'une limite d'âge est imposée par une disposition légale.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- Être en possession d'un baccalauréat catégorie technique ou catégorie sociale ou d'un titre reconnu équivalent ou d'un baccalauréat spécifique assistant social ;
- Disposer d'une expérience utile au sein d'un service social en CPAS est un atout ;
- Répondre aux conditions d'une aide à l'emploi (APE, ACTIVA, ...) est un atout ;
- Posséder une très bonne maîtrise des logiciels bureautiques tels que WORD, OUTLOOK, la maîtrise d'EXCEL ;

AVANTAGES :

- Un 2ème pilier de pension cotisé par le CPAS correspondant à 3% du salaire brut ;
- Des chèques repas d'un montant de 6€/jour presté (dont 1,25€ à charge de l'employé) ;
- Une allocation de fin d'année : payable en novembre ;
- Un pécule de vacances (92% du salaire brut pour une année entière prestée – payable en mai de l'année suivante) ;
- Un droit à des congés payés dès la 1ère année de travail ;
- 4 jours fériés extra-légaux par an ;
- Un minimum de 26 jours de congés payés par an ;
- Une intervention dans les moyens de transport en commun public sur le chemin du travail (bus 100%, train 88%)

L'intéressé bénéficiera d'un échelle barémique à l'index actuel 2.0399 ;

- D6 (baccalauréat catégorie technique ou sociale ou titre reconnu équivalent) : 32.993,45 € à 50.695,67 €
 - B1 (baccalauréat spécifique assistant social) : 36.772,87 € à 51.021,05 €
- Selon l'ancienneté reconnue ;

Tout renseignement complémentaire relatif à ce recrutement peut être obtenu auprès du service RH.

Tél. 063 21 00 26 - rh@cpas-virton.be